+ 33 IMPORT EXPORT

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 Euros Siège social: 3 rue de la Corderie Centra 351 94596 RUNGIS CEDEX R.C.S. CRETEIL 481 093 854

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 2011 (AVENANT)

L'an deux mille onze,

le vingt-neuf juillet à 14 heures.

Les associés de la Société « + 33 IMPORT EXPORT » se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social à RUNGIS.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Nicolas MORIS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 20 000 actions sur les 20 000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la totalité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29/07/2011

Le Président expose qu'il convient d'effectuer des précisions complémentaires aux 4^{ème} et 5^{ème} résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle rédigé ce jour concernant le remplacement des Commissaires aux Comptes et la situation des mandats du Président et du Directeur Général.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant ·

- Remplacement des Commissaires aux Comptes
- Situation des mandats du Président et du Directeur Général

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour ·

PREMIERE RESOLUTION REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En 4^{ème} résolution du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire rédigé ce jour, il est stipulé :

« Les mandats des Commissaires aux Comptes, titulaire de monsieur LESSARD Erwan et suppléant de monsieur OUANOUNOU David, viennent à expiration à l'issue de la présente réunion.

Nous vous proposons de nommer aux mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant pour une période de six exercices

- La société Fiduciaire De Provence, 298 Avenue du Club Hippique à Aix en Provence (13090), en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Mademoiselle Véronique ALEXANDRE, 43 rue de la Victoire à Paris (75009) en qualité de commissaire aux comptes suppléant »

L'assemblée générale décide d'apporter les précisions suivantes:

- La société Fiduciaire De Provence, 298 Avenue du Club Hippique à Aix en Provence (13090), est nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Mr LESSARD Erwan 10 Passage Beslay 75011 PARIS pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017
- Mademoiselle Véronique ALEXANDRE, 43 rue de la Victoire à Paris (75009) est nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Mr OUANOUNOU David 34 rue Drouot 75009 PARIS pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

En 5^{ème} résolution du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire rédigé ce jour, il est stipulé :

« Les mandats de votre président et de votre Directeur Général viennent à expiration à l'issue de la présente réunion.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Nicolas MORIS en qualité de Président en remplacement de monsieur Rodolphe CHERAULT pour une période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2014.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Rodolphe CHERAULT en qualité de Directeur Général en remplacement de monsieur Nicolas MORIS pour une nouvelle période de 3 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2014. »

L'assemblée générale décide d'apporter les précisions suivantes:

- Mr Nicolas MORIS est nommé Président en lieu et place de Mr Rodolphe CHERAULT à compter de ce jour pour une période de 3 années;
- Mr Rodolphe CHERAULT est nommée Directeur Général en lieu et place de Mr Nicolas MORIS à compter de ce jour pour une période de 3 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal rectificatif qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Rodolphe CHERAULT

Nicolas MORIS